



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 014
Juin
2026



Presse Universitaire
Niamey



ISSN



1859 - 5146

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés







FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2024	4,9	 https://sjifactor.com/passport.php?id=23616	
2023	4,866		
2022	4,497	 https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS	
2021	4,09	 INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER NIGER https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146	
2020	3,752	 https://orcid.org/0009-0006-0118-2004 <small>Connecter la recherche et les chercheurs</small>	

Photo de couverture : Vue de la cuvette oasienne d'Issoufory, située dans le département de Goudoumaria, région de Diffa au Niger M. WAZIRI M. Zaneidou, 2026

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

N° 014

ISSN



1859-5146

JUIN 2026

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
- [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
- [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
- [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
- [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
- [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.

Exemples :

- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors-Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaraïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieur d'Abidjan (Côte d'Ivoire), LARE Lallé Yendoukoa, Université de Lomé (Togo), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP: 418 Niamey - NIGER.****Email:** revueeds@gmail.com **Site :** www.revue-eds.com

© Copyright : Revue EDS, 2026

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Boureïma, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaïbou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. DJANGRANG Man-Na, Université de Moundou (Tchad)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

L'IMPACT DU RETRAIT DES PAYS DE L'AES (BURKINA FASO, MALI, NIGER) DE LA CEDEAO SUR LEURS INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	9
Lassana TOURE^{1*}, Abdoul Karim DIAMOUTENE¹, Mahamadou Bassirou TANGARA¹ et Mickaël CLEVENOT²	
PROMOUVOIR LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES LOCALES PAR LES ACTIONS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME JASS DANS LES REGIONS DE TAHOUA ET MARADI AU NIGER	26
MAMAN Issoufou^{1*}, IBRAHIM Habibou¹, AFANE Abdoukader¹, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha¹, YAMBA Boubacar² et ISSOUFOU DJIGO Ibrahim³	
L'EGYPTE PHARAONIQUE : LE DON DU NIL.....	43
OLAME HOUMINA Patrice¹	
IDENTIFICATION, SOURCES ET DYNAMIQUES DES INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES DANS LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE AU SUD BÉNIN	61
ADJE E Funmilayo^{1*}, MAGNON Y. Z. Zountchégbé², EFIO Sylvain³ et TOSSOU C. Rigobert⁴	
RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE A LA MALNUTRITION DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO AU BENIN : RECITS DE MENAGES AYANT RENVERSE LA SITUATION CHEZ LEURS ENFANTS.....	75
HOUNSI Augustin^{1*}, HINNOU Patrick², NASSI Karl Martial³, Roch L. MONGBO⁴ et ADJILE O. Alida⁴	
INNOVATIONS LOCALES ET COHESION SOCIALE : STRATEGIES COMMUNAUTAIRES DE PREVENTION DES CONFLITS ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A BARIENOU (NORD-BENIN)	90
HOUNDEOKOU Sèkannou Gérard^{1*}, VODOUNNON TOTIN K. Marius² et MELIHO Pierre Codjo³	
ARBRE SACRE « JAG SIR », PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS TOUPOURI DANS LE MONT-ILLI AU SUD-OUEST DU TCHAD	106
BAYANG Sirbélé¹	
DU RENOUEAU EXISTENTIALISTE A L'HERITAGE SARTRIEN DE LA PSYCHANALYSE EXISTENTIELLE.....	118
SALIFOU HAMANI Abdoul-Aziz^{1*} et SOULEYMAN Mahaman²	
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DU SUD BÉNIN-TOGO	138
Cokou Romain AHLINVI^{1*}, Expedit Wilfrid VISSIN², Jean-François FAÛ³ et Jacques AGUIADAHO⁴	
GESTION DES POINTS D'EAU DANS LE QUARTIER KALLEY PLATEAU DE NIAMEY, NIGER.....	154
SOULEY BOUBACAR Adamou¹, BOUBACAR AKALI Haoua^{2*} et MOTCHO Kokou Henri³	

STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITANTS MARAICHERS DE LA COMMUNE DE SEYNA DANS LA REGION DE GAO FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .170
Mahamadou CISSE^{1*}, Bakary DAGNO¹ et Vembé Blaise KONE²

VARIABILITE TEMPORELLE DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES EFFLUENTS DE RAFFINERIE PETROLIERE : IMPLICATIONS POUR UN TRAITEMENT EN AVAL188
Ismaël Ousseini Nafiou^{1*} et Mahamadou Mounir Zakari¹

ACCES DES REFUGIES AUX TERRES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE FONCIERE : CAS DU DEPARTEMENT DE GUIDAN ROUMDJI DANS LA REGION DE MARADI199
MAHAMAN SALIFOU Moussa^{1*} et HAROUNA Mounkaila²

IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DE L'ETAT D'URGENCE A TORODI, DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES216
SOUMAILA Hama¹, ALZOUMA POUTCHA Issoufou² et DAOUDA BANA Askandara^{3*}

STRATEGIES ENDOGENES DE PROTECTION DU FONCIER MARAICHER DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER)227
IDRISSA BONDABA Tayabou^{1*}, MOUMOUNI MAHAMANE SANI Moumouni¹ et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou²

ANALYSE DES CONFLITS LIES A LA LIBERATION DES CHAMPS DES CULTURES PLUVIALES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)241
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé² et MAMAN SANI Amadou³

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET EVOLUTION VILLAGEOISE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM : CROISSANCE NUMERIQUE ET MUTATIONS DE LA TAILLE DES VILLAGES DEPUIS L'INDEPENDANCE255
Mahamadou ABOCAR^{1*}, Mahamadou Faradji MAIGA², Mahamane ALBOUKADER³ et Boubacar Ousmane TOURE⁴

DYNAMIQUE D'OCCUPATION ET ENJEUX DE SECURISATION FONCIERE EN ZONE PASTORALE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)269
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé², ABDOU SANI Mountaka³ et MAMAN SANI Amadou⁴

DIRE LA GUERRE : L'APPREHENSION DU CONCEPT IDENTITÉ RECONSTRUCTIVE CHEZ LES ÉCRIVAINS TCHADIENS281
Parfait NADJIBEYE¹

CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES DANS LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES MENAGES AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY V293
OUSSEINI ISSA Abdou^{1*}, ADO MIKO Mahamadou Makana² et WAZIRI MATO Maman³

GOVERNANCE URBAINE ET HUMANITES DANS L'AMENAGEMENT D'UNE VILLE MOYENNE IVOIRIENNE : LE CAS DE TIEBISSOU AU CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE306
N'Dri Ernest KOUADIO^{1*}, Sientienwin SEKONGO² et Teré GOGBE³

EVOLUTION DU LAC TCHAD DE 2015 A 2025 : QUELLE IMPACT SUR LA PECHE DANS LA PARTIE NIGERIENNE	323
ELH KAKA ADAM Eih Ligari ¹ et KIARI FOUYOU Hadiza^{2*}	
PERCEPTION DES AGROPASTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SAHEL : LE RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES POUR UNE RESILIENCE ACCRUE DES COMMUNAUTES DANS LA ZONE DE KONNI AU NIGER	338
ABDOULAYE NOUHOU Mahamadou^{1*}, MOUSSA Mahamadou Sani² et WAZIRI MATO Maman¹	
AGE AU MARIAGE ET PROLONGEMENT DU CELIBAT CHEZ LES ETUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI.....	353
ABDOURAHAMANE NAJOUH Alhassane¹	
VIE ET ONTOLOGIE DU VIVANT : LE DEBAT ENTRE E. KANT ET H. JONAS	367
Romuald T. AMOUSSOUGA^{1*} et Alain Corneille TOWOU²	
CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE PAR LES POPULATIONS DES MONTS ALEDJO AU NORD-TOGO.....	385
DJERI Idrissou^{1*} et NOBIME Georges²	
VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE 2ÈME PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA2) AU NORD DU BÉNIN.....	397
Guy Cossi WOKOU¹	
IMPACTS DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE SUR LES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES DU DEPARTEMENT DE GOURE (REGION DE ZINDER, NIGER).....	412
IBRAHIM SOULEY Malam Zanaidou^{1*}, WAZIRI MATO Maman², HASSANE YAOU Tahirou³, HAMADOU YOUNOUSSA Bachirou³ et GARBA Zibo³	
APHRIKÊ OU AFAGHÊ ? POUR UNE HYPOTHÈSE DE RELECTURE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS DE L'AFRIQUE À PARTIR DE LA LANGUE HO	433
Wanilo Guillaume GANHIDE¹	
VULNERABILITE DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICILES DES PLAINES DE KORIOUME, HAMADIA ET DAYE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TOMBOUCTOU (MALI).....	454
Mahamane ALBOUKADER^{1*}, Seydou MARIKO² et Mahamadou ABOCAR³	
LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BENIN : CAS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTENUATION	468
Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹	

DYNAMIQUE D'OCCUPATION ET ENJEUX DE SECURISATION FONCIERE EN ZONE PASTORALE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)

**HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé², ABDOU SANI Mountaka³ et MAMAN SANI
Amadou⁴**

*1. Spécialité : Aménagement des espaces ruraux, Ecole Doctorale Sciences, Laboratoire : Sociétés et Développement (ED-SSD),
Université Andre Salifou de Zinder (Niger)*

2. Enseignant chercheur, Université Andre Salifou de Zinder (Niger)

3. Docteur en géographie rurale, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

4. Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural, Niger

**Correspondant courriel : harouabouidrissa@gmail.com*

Résumé

La présente étude analyse l'impact de l'accaparement des terres dans la zone pastorale de Belbedji. L'objectif de l'étude vise à analyser les impacts de l'accaparement des terres sur l'organisation spatiale et la durabilité de l'accès aux ressources dans la zone pastorale. L'approche méthodologique développée a combiné l'analyse spatiale, l'enquête qualitative et l'observation directe a été mis en œuvre en vue d'atteindre les objectifs visés. Les résultats ont montré une déconnexion flagrante entre les textes législatifs et les pratiques foncières. Entre 2015 et 2025, le front agricole a progressé de 75 km vers le nord, avec une augmentation des surfaces cultivées de 153 % au détriment des pâturages. L'étude révèle que le fonçage anarchique de puits privés sert de levier stratégique pour privatiser les ressources communes, contournant la règle de distance minimale de 15 km pour s'approprier les terres environnantes. Cette dynamique entraîne une sédentarisation illégale et une fragmentation de l'espace, entravant la mobilité pastorale, pourtant reconnue comme un droit fondamental. Ces mutations structurelles exacerbent les conflits d'usage et menacent la durabilité du système pastoral. Pour y remédier, l'étude préconise un renforcement de la police rurale et une application rigoureuse du Code Rural.

Mots clés : Belbedji, Zone pastorale, accaparement, dynamique

**LAND OCCUPATION DYNAMICS AND LAND TENURE SECURITY
CHALLENGES IN PASTORAL AREAS AT THE LEVEL OF THE BELBEDJI
DEPARTMENT, ZINDER REGION (NIGER)**

Abstract

The present study analyzes the impact of land grabbing in the pastoral area of Belbedji. The study aims to analyze the impacts of land grabbing on the spatial organization and the sustainability of access to resources in the pastoral area. A

mixed approach was developed, including spatial analysis, qualitative survey, and direct observation, in order to achieve the intended objectives. The results showed a blatant disconnection between legislative texts and land practices. Between 2015 and 2025, the agricultural frontier advanced 75 km to the north, with an increase in cultivated areas of 153% at the expense of pastures. The study reveals that the anarchic digging of private wells serves as a strategic lever to privatize common resources, circumventing the minimum distance rule of 15 km to appropriate the surrounding lands. This dynamic leads to illegal settlement and fragmentation of space, hindering pastoral mobility, which is recognized as a fundamental right. These structural changes exacerbate conflicts of use and threaten the sustainability of the pastoral system. To address this, the study recommends strengthening the rural police and strictly enforcing the Rural Code.

Keywords: Belbedji, Pastoral zone, land grabbing, dynamics

Introduction

Situé en Afrique occidentale, le Niger s'étend sur 1,267 million de km², dont les trois quarts sont désertiques. Son environnement naturel austère est marqué par un régime climatique caractérisé par une pluviométrie faible et variable ainsi que des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité (PANGIRE, 2017, p15). Parallèlement, le pays fait face à une forte pression démographique, sa population étant passée de 17 129 076 habitants en 2012 à 26 312 034 habitants en 2025 (Niger en chiffres, 2025, p22).

L'économie nationale repose essentiellement sur le secteur primaire qui emploie environ 80 % de la population active. L'agriculture, dominée par de petites exploitations familiales d'autosubsistance, génère en moyenne 40 % du PIB, tandis que l'élevage, pratiqué par 87 % de la population active, y contribue à hauteur de 9,05 % (SDDCI, 2017, p23). Le secteur de l'élevage est marqué par la prédominance du pastoralisme transhumant et nomade, qui concerne environ 75 % du cheptel national. Dans la zone pastorale, les pâturages permanents couvrent environ 60 millions d'hectares (ORFAO, 2023, p13).

Compte tenu de l'importance socio-économique de l'élevage, le Niger s'est doté d'un cadre juridique et institutionnel solide, souvent considéré comme l'un des plus élaborés de la sous-région en matière de sécurisation foncière pastorale (GDS, 2017, p1). Ce dispositif repose notamment sur la loi n°61-05 fixant la limite Nord des zones de culture, La loi 61-05 en fixant la limite nord de culture, crée une zone agricole au sud et une zone pastorale au nord de limite. Dans la zone pastorale, il est interdit d'établir des champs, sauf pour les cultures de subsistance des pasteurs ou les cultures d'oasis. En outre, les dégâts commis par le bétail dans les cultures non-autorisées qui se seraient créées contrairement aux dispositions de la loi, ne

donneront lieu à réparations civiles ou à paiement de dommages intérêts (art 4 et 5, loi 61-05). l'Ordonnance n°93-015 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, et l'Ordonnance n°2010-029 relative au pastoralisme. Pour opérationnaliser ces textes, un outil de gestion harmonieux a été instauré : le Schéma d'Aménagement Foncier (SAF), dont l'objectif est de préciser les espaces affectés aux diverses activités rurales et les droits qui s'y exercent (Article 127, Ordonnance n°93-015). C'est dans ce cadre que la Région de Zinder a adopté son propre SAF en 2022, suivant l'exemple des régions de Dosso, Maradi et Tillabéry.

Toutefois, le diagnostic général du SAF révèle le non-respect de la limite Nord des cultures comme défi majeur (SAF Zinder, 2022, p126). Malgré une réglementation précoce, la remontée des cultures dans la zone pastorale ne s'est pas faite beaucoup attendre et est vite devenue une préoccupation et un sujet de grave acuité en raison de la divergence des points de vue et surtout des besoins de plus en plus accrus de terres de cultures (RELGF, 2017, p64). Ainsi, la limite Nord des cultures, fixée par la Loi n° 61-05 se trouve largement dépassée par la multiplication des champs de culture pluviale entravant la mobilité pastorale (F. BRON-SAÏDATOU, 2014, p7). Or cette mobilité est stratégique, culturelle et souvent contrainte. Elle répond toujours à une nécessité dont la solution se trouve dans le déplacement d'une partie ou de tout le troupeau, une partie ou de toute la famille, pendant une partie ou durant toute l'année (ALLS, 2012, p142)

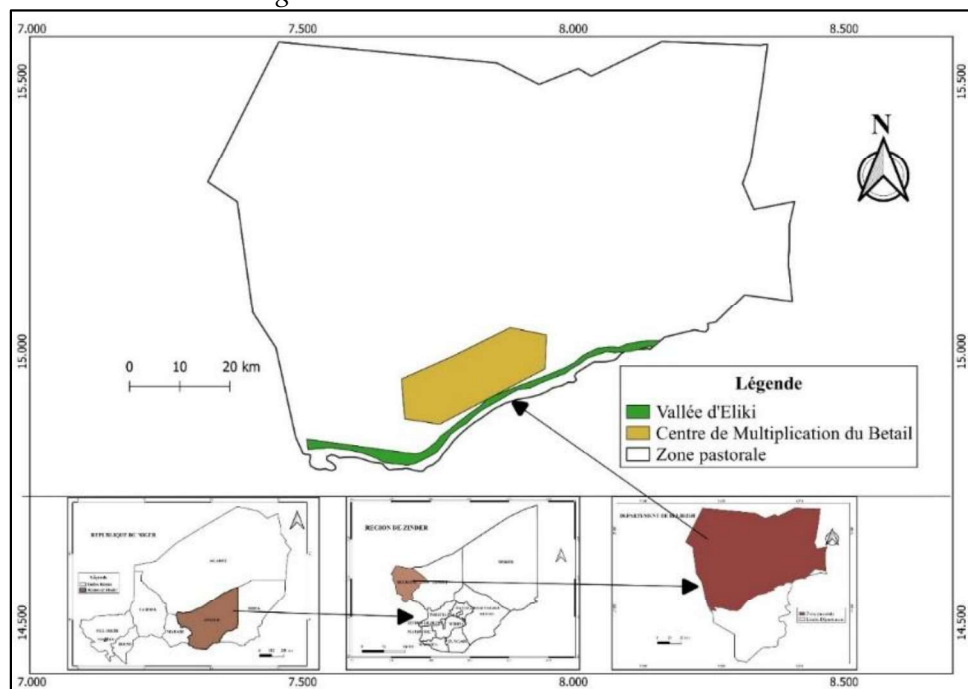
Dans ce contexte, la présente étude vise à analyser les impacts de l'accaparement des terres sur l'organisation spatiale et la durabilité de l'accès aux ressources dans la zone pastorale de Belbedji. Le travail soutient l'hypothèse que l'appropriation illégale des terres, s'opérant notamment par le fonçage anarchique de puits privés comme outil de contrôle foncier, entraîne une reconfiguration structurelle de l'espace pastoral.

1. Présentation de la zone d'étude

La zone pastorale de Belbedji est située dans la partie septentrionale dudit Département. Elle est bordée au Nord par la Commune Rurale d'Aderbissanet (Département d'Aderbissanet), au Sud par la zone agropastorale départementale, à l'Est par la Commune Urbaine de Tanout et à l'Ouest par la Commune Rurale de Gadabédji (Département de Bermo).

Sur le plan spatial, cette zone couvre une superficie de 7 165,18 km², ce qui représente 65,13 % de la superficie totale du département. Ce territoire se distingue par d'importantes ressources foncières et infrastructurelles, notamment la vallée d'Eliki, un réseau de nombreux points d'eau et un centre de multiplication du bétail d'une emprise foncière de 33 800 ha.

Figure 7:Présentation de la zone d'étude.



2.Méthode

La présente étude s'inscrit dans une approche qualitative à visée compréhensive, privilégiant l'analyse des dynamiques sociales, institutionnelles et foncières liées à l'accaparement de la zone pastorale dans le département de Belbedji. Ce choix méthodologique se justifie par la complexité des processus étudiés, qui mobilisent des acteurs multiples aux logiques souvent divergentes, ainsi que par l'absence de bases de données statistiques permettant de constituer un échantillon représentatif au sens strict. L'objectif n'est pas la généralisation statistique, mais une compréhension approfondie des pratiques agropastorales qui sous-tendent les transformations foncières contemporaines.

En l'absence de base de données quantitatives sur la population cible, l'étude repose sur un échantillonnage raisonné (ou intentionnel). Cette approche consiste à cibler des clés impliquées dans la gestion, l'utilisation et la sécurisation de la zone pastorale. Cette démarche a été complétée par la technique de la boule de neige, permettant d'identifier progressivement de nouveaux informateurs à partir des premiers contacts.

Les critères de sélection ont porté sur l'expertise et les compétences en matière de sécurisation et d'utilisation des ressources. L'échantillon comprend ainsi les autorités administratives et la chefferie traditionnelle, les services techniques de l'État, les éleveurs et agro-éleveurs et les organisations de producteurs ruraux et de la société civile ;

Au total, 380 personnes ont été interrogées. La répartition (Tableau 1) montre une prédominance des producteurs ruraux (95 %, soit 362 personnes), traduisant la

volonté de l'étude de privilégier les perceptions des acteurs directement confrontés aux réalités du terrain. Cette approche multi-acteurs permet de croiser les perspectives des usagers directs avec celles des institutions de régulation.

N°	Catégorie d'acteur	Rôles et responsabilités	Nombre
	Autorités administratives	Chargés de l'exercice du pouvoir de la police rurale ; Président des Commissions Foncières	02
	Chef de groupement de la Tarka	Conciliation des conflits foncier ; Gardien de la cohésion sociale	01
	Services techniques Déconcentrés (SPR/CR, Agriculture, Elevage, Environnement, SP COFODEP et COFOCOM et Hydraulique)	Membres des Commissions Foncières ; La sécurisation foncière, l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles	07
	Organisation de la société civile agricole et pastorale	Vulgarisation des textes réglementaires ; Défenseurs des intérêts des producteurs ; Veille agricole et pastorale ; Plaidoyer sur la politique publique	08
	Producteurs ruraux agro et pastoraux (Agriculteurs, agro éleveurs et éleveurs)	Producteurs agricoles et pastoraux Utilisateurs des ressources naturelles	362
Total			380

Tableau 8: Acteurs enquêtés par catégorie

La collecte des données repose sur les entretiens semi-directifs menés à l'aide d'un guide structuré. Ces entretiens ont abordé l'évolution de la zone pastorale, les modalités d'accès aux ressources pastorales, les transformations récentes, ainsi que les conflits d'usage et les mécanismes de gestion. De plus, l'observations directes par des descentes sur le terrain ont permis d'appréhender concrètement les formes d'occupation de l'espace, les mouvements des animaux et les mécanismes d'utilisation et de gestion des ressources pastorales. En plus, cette collecte des données est appuyée par l'analyse documentaire qui a permis d'exploiter les textes juridiques, rapports administratifs et le dossier rural de la COFOCOM et de la COFODEP pour contextualiser les données empiriques et éclairer le cadre normatif en vigueur.

L'analyse des données comprend d'une part un travail de codage, Après transcription des entretiens ayant permis d'identifier des catégories analytiques telles que les formes d'accapement, les acteurs impliqués, les mécanismes d'appropriation foncière et les enjeux de gouvernance et autre part l'exploitation d'images satellitaires Landsat 7 des années 2015 et 2025 qui a permis d'évaluer les dynamiques spatiales et environnementales. Ce travail cartographique a aidé à visualiser les pressions exercées sur la zone pastorale et les transformations physiques de l'espace.

Afin de garantir la validité des résultats, une attention particulière a été accordée à la triangulation des données. Ce principe a consisté à croiser systématiquement les informations issues des entretiens, les observations de terrain et les sources documentaires pour assurer une vision globale et nuancée de la gouvernance foncière pastorale au niveau du Département de Belbedji.

3.Résultats

3.1. Dynamique de transformation spatiale

L'extension des surfaces cultivées en zone pastorale est un phénomène ancien, dont l'intensification est étroitement liée aux crises climatiques, notamment les sécheresses de 1980 et 2005. Ce processus de transformation spatiale a précédé le cadre législatif du Code Rural, instauré par l'Ordonnance n° 93-015 du 2 Mars 1993. Les chocs climatiques récurrents ont favorisé une mutation structurelle des systèmes de production, caractérisée par la reconversion de nombreux éleveurs, une sédentarisation croissante et une expansion continue de l'agriculture au sein de cet espace réservé pour l'élevage.

Figure 8:Occupation des sols 2015

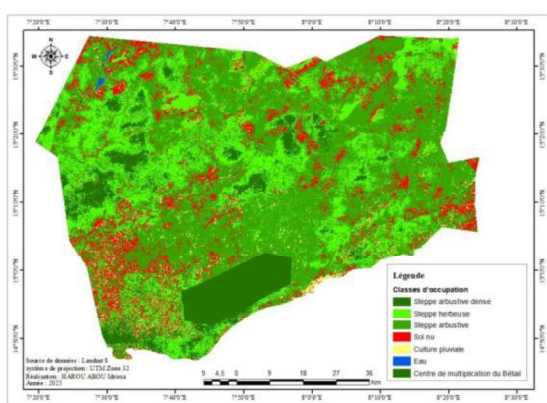
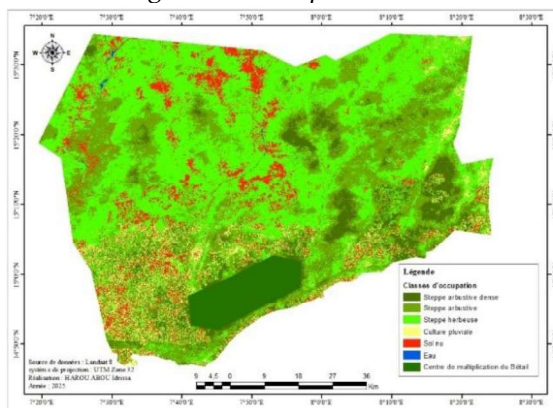


Figure 9 : Occupation des sols 2025



L'analyse comparative de l'occupation des sols entre 2015 et 2025 (Tableau 2) met en évidence des mutations paysagères majeures. L'analyse comparative de l'occupation des sols dans cette zone pour cette décennie révèlent une régression de la steppe arbustive avec une diminution de 166 330 ha. En parallèle, la steppe herbacée a connu une croissance spectaculaire de 148 028 ha, devenant la classe dominante en 2025 avec

337 879 ha. La superficie occupée par les champs des cultures a plus que doublé, passant de 14 366 ha en 2015 à 36 360,7 ha en 2025 (+153 %). Cette extension se fait malheureusement au détriment de l'espace de pâturage d'animaux. Les surfaces de sols nus ont régressé de 18 767,2 ha. Les surfaces en eau enregistrent une légère baisse de 70,069 ha, représentant une perte d'environ 11 % par rapport à 2015.

Occupation des sols	Superficie (ha) en 2025	Superficie (ha) en 2015	Ecart
Steppe arbustive dense	87189,9	72037	15152,9
Steppe arbustive	190689	357019	-166330
Steppe herbeuse	337879	189851	148028
Culture pluviale	36360,7	14366	21994,7
Sol nu	63464,8	82232	-18767,2
Eau	573,931	644	-70,069

Tableau 9: Principales occupations des sols

Le « front agricole » a progressé de 75 km vers le nord de la zone pastorale, atteignant désormais les périphéries de la vallée de Bazo et des localités d'Intabalo, Tendé, Betalma et Tingamet. Cette dynamique est alimentée par une compétition spatiale entre acteurs (pasteurs, agropasteurs et migrants agricoles venus du sud des régions de Zinder et Maradi), chacun cherchant à sécuriser un accès foncier pour des besoins productifs individuels.

Cette intensification agricole induit une privatisation et une monétarisation du domaine public de l'Etat, en contradiction avec le cadre législatif et réglementaire en vigueur. Depuis l'adoption de la Loi n°61-05 du 26 mai 1961 fixant la limite Nord des cultures, la zone pastorale est classée dans le domaine public de l'Etat, réservée exclusivement à l'élevage. Cette protection fait en sorte qu'elle est inaliénable, insaisissable et imprescriptible. Les dispositions de son article 3 ordonnent d'abandonner les cultures déjà entreprises par des agriculteurs sédentaires du Nord une fois la récolte terminée. Et l'article 1 de cette même loi précise que toutes nouvelles cultures d'hivernage et installations de groupements de cultivateurs, au Nord de la limite agricole, sont interdites. Pour contre carrer ce genre d'infraction, l'ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 à son article 73 sanctionne quiconque rendu coupable d'un empiètement quelconque sur un espace pastoral de quinze (15) jours à trois (3) ans d'emprisonnement et d'une amende de dix mille (10 000) francs CFA à cent mille (100 000) francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.

3.2. Pression humaine et sédentarisation

La zone pastorale subit une dynamique d'anthropisation continue, caractérisée par une expansion spatiale des villages et des tribus et aussi une sédentarisation croissante des populations. L'analyse de l'occupation du sol révèle une croissance exponentielle de l'habitat sur une période de 38 ans. Le nombre d'habitations est

passé de 739 en 1988 à 29 540 en 2012, pour atteindre 56 947 en 2026. Parallèlement, le réseau de localités sédentaires (villages et tribus) s'est densifié, passant de 7 unités en 1988 à 289 en 2026. Il est important de noter que ces installations de groupements de cultivateurs s'opèrent en violation des textes législatifs notamment de l'article premier de la Loi n°61-05 du 26 mai 1961 qui interdit l'implantation des groupements dans cette zone.

Cette sédentarisation massive et anarchique témoigne de la forte attractivité foncière de cette zone pastorale. Toutefois, cet usage illégal des terres entraîne une contraction de l'espace pastoral et constitue une entrave majeure à la mobilité des troupeaux, pilier des systèmes de production extensifs. Or, aux termes de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2010-29 du 20 Mai 2010 relative au pastoralisme, la mobilité est consacrée comme un droit fondamental des éleveurs et des pasteurs (nomades et transhumants), garanti par l'État et les collectivités territoriales.

3.3. L'eau comme outil d'accaparement Foncier

La zone pastorale subit actuellement une pression croissante due à la multiplication des puits à caractère privé. Les structures du Code Rural (Cofocom et Cofodep) ont enregistré 175 demandes d'autorisation pour des puits traditionnels, avec un rythme d'exécution d'environ dix (10) ouvrages par an. Cependant, ces infrastructures ne respectent pas les normes de maillage réglementaires. Alors que l'article 15 de l'ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 impose une distance minimale de 15 kilomètres entre deux puits traditionnels, on observe dans la zone pastorale une concentration excessive, notamment dans les bas-fonds, où la distance moyenne n'est que de 1 à 2 kilomètres

Le fonçage de puits privés dépasse la simple recherche de ressources hydriques ; il s'inscrit dans une stratégie d'ancrage et de contrôle de l'espace pastoral. En devenant propriétaire d'un puits, l'acteur s'approprie de fait l'emprise foncière environnante et s'érige en maître du terroir par le contrôle des pâturages périphériques. Cette dynamique valide l'adage local : « *celui qui détient l'eau, contrôle le pâturage* »

Cette convoitise alimente la marchandisation accrue des puits traditionnels, avec des disparités de prix selon le contexte géographique et géomorphologique. Dans les bas-fonds, le prix moyen d'un puit est de 700 000 F CFA, en raison d'une nappe peu profonde facilitant l'investissement. Mais sur les terres dunaires, le prix atteint 3 000 000 F CFA. Ces zones sont particulièrement prisées car elles offrent des opportunités vers des activités agricoles pluviales.

Deux (2) catégories d'acteurs dominent ces transactions à savoir les acteurs d'influence locaux et les éleveurs transhumants. Les acteurs d'influence locaux utilisent leur position sociale et leurs réseaux pour obtenir facilement des autorisations de fonçage. Leur objectif est purement spéculatif. Il vise à creuser pour

revendre et générer une plus-value, sans intention d'exploiter personnellement l'ouvrage. Mais, les éleveurs transhumants achètent ou réalisent ces puits pour exploiter et sécuriser leurs zones de pâturage, les mettant en valeur de manière cyclique selon leurs déplacements.

L'accès à l'eau révèle un contraste marqué entre les puits privés et les puits pastoraux modernes. L'accès à des puits traditionnels repose sur une demande auprès du propriétaire. Bien que le refus soit rare, l'usage est conditionné par un « cadeau de reconnaissance » en numéraire ou en bétail, ce qui simplifie paradoxalement l'accès par rapport aux puits modernes. Ces puits modernes sont régis par l'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger, qui impose le principe du « préleveur-payeur ». En théorie, ces points d'eau appartiennent aux communes et doivent être gérés par des Comités de Gestion (CGPE) ou des Associations d'usagers pour garantir l'équité et la maintenance. Dans la pratique, le système public rencontre des limites majeures. En l'absence de comités fonctionnels, les frais d'abreuvement allant de 2 000 à 10 000 F CFA par troupeau selon la taille et la qualité de l'eau sont souvent perçus directement par le chef de village. La commune, bien que maître d'ouvrage, ne parvient pas à contrôler ces recettes. Ce déficit de gouvernance favorise une privatisation effective du domaine public de l'État, où les ressources communes sont captées par des intérêts privés.

3.4. Analyse de la mobilité pastorale et conflits fonciers

La mobilité pastorale subit actuellement des perturbations majeures dues à l'occupation anarchique des terres par les cultures hivernales, les infrastructures d'habitation et l'implantation de puits traditionnels. Cette occupation spatiale non régulée entrave la libre circulation des animaux, laquelle est pourtant une condition *sine qua non* pour l'exploitation optimale de la biomasse dans les zones d'élevage. Actuellement, la fragmentation de la partie Sud de la zone pastorale est telle qu'un troupeau ne peut plus parcourir une dizaine (10) de kilomètres sans rencontrer un champ ou un terroir contrôlé, forçant les éleveurs à un gardiennage permanent pour éviter les dommages.

Par ailleurs, il existe un écart significatif entre la législation et les réalités de terrain. L'Ordonnance N° 2010-29 du 20 mai 2010, notamment en son article 3, consacre la mobilité comme un droit fondamental des pasteurs et des transhumants, garanti par l'État et les collectivités territoriales. Pourtant, l'occupation privative de l'espace pastoral persiste, entraînant une dégradation de la cohésion sociale. En plus, on constate paradoxalement, bien que la réglementation ne le prévoit pas, des dédommagements pour dégâts aux cultures, exigés en zone strictement pastorale, ce qui alimente les tensions entre les usagers.

La gestion des ressources hydriques cristallise les conflits. Le fonçage des puits privés devient un outil de contrôle spatial. Les propriétaires de ces puits interdisent l'accès aux pâturages environnants. En plus certaines tribus s'opposent au forage de nouveaux puits par des tiers pour préserver l'exclusivité des ressources pastorale de la zone.

Par rapport au puits modernes, on constate que l'offre en infrastructures hydrauliques modernes est largement insuffisante, avec seulement 21 puits pour une superficie de 7 165,18 km². Cette insuffisance en puit moderne est aggravée par la disparition progressive des mares sous l'effet du changement climatique qui accroît la pression sur les puits existants. Cette rareté, couplée à une gestion défaillante et aux litiges liés au non-paiement des frais d'entretien, engendre une récurrence des conflits d'accès. Aux puits modernes.

4. Discussion

Les analyses de la dynamique d'occupation des sols révèlent que la zone pastorale subit une pression constante due aux activités agricoles, ce qui réduit de façon significative les surfaces de pâturage. L'agriculture occupe désormais une superficie de 36 360,7 ha sur une distance de 75 km, du sud au nord de cette zone. Ce constat concorde avec le rapport du PSSFP/RGF, lequel a relevé une avancée agricole de 27,40 km dans la région de Zinder sur une superficie totale de 725 526 ha. Ces données rejoignent également les résultats du GDS (2017) s'appuyant sur les statistiques du Réseau des chambres d'agriculture du Niger et de l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger ; ces derniers estiment que 33 828 hectares de terres pastorales ont fait l'objet d'immatriculations foncières illégales entre 2008 et 2014 au Niger.

Parallèlement, l'étude met en évidence une gestion irrationnelle des puits traditionnels, au mépris des normes de maillage territorial. On observe une privatisation des puits qui favorise la spéculation, le fonçage de ces points d'eau incitant leurs propriétaires à s'arroger un contrôle exclusif sur l'emprise foncière environnante. Ces informations révèlent une réelle marchandisation de l'eau par des acteurs privés en zone pastorale, un phénomène également souligné par Yamba (2021) qui dénonce la gestion privative et irrationnelle des ressources hydriques par des particuliers.

Enfin, ces résultats mettent en lumière les entraves majeures à la mobilité animale, causées par l'expansion agricole, l'implantation d'habitations et le contrôle accru de l'espace. Cette analyse corrobore celle d'Abdoul Kader (2014), qui démontre les difficultés des pasteurs nomades face à la confiscation des terrains de parcours et aux obstacles mis à la circulation des troupeaux, et ce, malgré la reconnaissance législative nationale de leurs droits fonciers et de leur mobilité. Ces menaces sont également

confirmées par le Rapport d'état des lieux de la gouvernance foncière au Niger (2017). Ce rapport identifie plusieurs facteurs de perturbation dont la sédentarisation de pasteurs reconvertis en agriculteurs s'accaparant les terres de bas-fonds à fort potentiel fourrager, l'extension des défrichements par des agriculteurs venus du sud, ainsi qu'une augmentation de la charge pastorale liée à la croissance démographique et à l'accroissement des cheptels.

Conclusion

Cette étude met en lumière une transformation profonde et alarmante de l'espace pastoral dans le département de Belbedji. Bien que le Niger dispose d'un arsenal juridique robuste, tel que l'Ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme, la réalité sur le terrain montre une déconnexion flagrante entre les textes et les pratiques foncières. L'accaparement des terres, déguisé par l'expansion agricole et la privatisation des points d'eau, fragilise les fondements mêmes du système pastoral sahélien basé sur la mobilité et l'accès libre aux ressources communes.

L'analyse de la dynamique d'occupation des sols à Belbedji entre 2015 et 2025 révèle une progression du front agricole de 75 km vers le nord, dépassant largement la limite légale fixée par la loi de 1961. Cette avancée s'accompagne d'une réduction drastique de la steppe arbustive au profit des cultures pluviales, dont la superficie a augmenté de 153 % en une décennie.

L'étude démontre que l'accès à l'eau est devenu le principal levier d'accaparement foncier par le fonçage anarchique de puits privés, au mépris de la règle de distance de 15 km, permet à certains acteurs de s'approprier les pâturages environnants, transformant des biens publics en domaines privés. Cette situation entraîne une fragmentation de l'espace, multiplie les conflits entre usagers et menace la survie des éleveurs dont le droit fondamental à la mobilité est entravé par une sédentarisation croissante et illégale.

L'interdiction des cultures de subsistance autorisées par l'article 4 de la Loi N°61-05 du 26 Mai 1961, l'opérationnalisation des structures du code rural, la prise d'acte de réglementation dans le cadre de l'exercice de la police rurale et le renforcement du dispositif du Code Rural sont les perspectives essentielles d'une gestion durable et pacifique des ressources de la zone pastorale.

Bibliographie

- ABDOUL KADER A et al, 2014- Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger, *In Afrique contemporaine*, n°249, pp. 53-68.
- ALI S, 2012- *Les pratiques pastorales dans la Région de Maradi (Dakoro - Guidan Roumdji) : entre conservatisme et stratégies d'adaptation*, Thèse de doctorat géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 342 pages.

- Bron-Saïdatou F, 2014- *La gouvernance foncière au Niger : malgré des acquis, de nombreuses difficultés*, 37 pages.
- Comité National du Code Rural, 2017- *Rapport états des lieux de la gouvernance foncière (RELGF)*, Secrétariat Permanent, 87 pages.
- Comité National du Code Rural, 2017- *Rapport états des lieux de la gouvernance foncière (RELGF)*, Secrétariat Permanent, 87 pages.
- Comité National du Code Rural, 2023- *Recueil de textes*, Secrétariat Permanent, 402 pages.
- Grain de sel (GDS)- *Terres pastorales au Niger : les éleveurs face à la défense de leurs droits*, n° 73, pp. 10-11.
- Institut National de la Statistique, 2025- *Niger en chiffres 2022-2024*, 85 pages.
- Ministère du Plan, 2017- *Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDI)*, 54 pages.
- Observatoire Regional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO), 2023- *Brochure pays sur les politiques foncières rurales des Etats membres de l'UEMOA*, 24 pages.
- Projet de Sécurisation des Systèmes Fonciers Pastoraux (PSSFP/RGF), 2016- *Rapport d'étude de la problématique des cultures d'hivernage en zone pastorale : Quels impacts sur l'avenir du pastoralisme au Niger ?* 49 pages.
- République du Niger, 2017- *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)*, 158 pages.
- République du Niger, 2022- *Schéma d'Aménagement Foncier (SAF), Region de Zinder*, 153 pages.
- YAMBA Boubacar, 2021 - *Les acquis de la loi pastorale, Ordonnance 2010-029 relative au pastoralisme et ses décrets d'application*, Rome, FAO, 70 pages.